



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service de l'eau et des risques

Unité MCGS

Perpignan, le 29 avril 2015

ARRETE PREFECTORAL n° DDTM/ISER 2015-419-0001
portant nomination du comptable public de « l'union
ASA Rotja d'amunt » à Sahore.

LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires modifiée par les lois n°2004-1343 du 9 décembre 2004, n°2005-157 du 23 février 2005 et n°2006-1772 du 30 décembre 2006, et notamment son article 48 ;

Vu le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, et notamment ses articles 12 et 82 ;

Vu la circulaire INTB700081 C du 11 juillet 2007 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014095-0001 du 5 mars 2014 autorisant la constitution de « l'union A.S.A. Rotja d'Amunt » à SAHORRE, regroupant les associations syndicales autorisées la Nougarede et Sahorre-Thorrent-Payrous-Vignes situées sur le territoire communal de Sahorre ;

Vu l'article 15 des statuts de l'union confiant les fonctions de comptable au Trésorier de Villefranche de Conflent ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014244-0026 en date du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Considérant le courrier en date du 7 avril 2015 du Directeur Départemental des Finances Publiques informant que le centre des finances publiques de Villefranche de Conflent a été fermé le 1^{er} janvier 2015 et que la gestion financière et comptable de la commune de Sahorre a été transférée au centre des finances publiques de Prades

Téléphone :

+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements :

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Considérant l'avis favorable émis par M. le Trésorier-Payeur Général des Pyrénées-Orientales du 07 avril 2015 sur la désignation du Trésorier de PRADES en tant que comptable de « l'union A.S.A. Rotja d'Amunt » à Sahorre

Arrête :

- Article 1 : Les fonctions de comptable public de « l'union A.S.A. Rotja d'Amunt » à Sahorre sont confiées au Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Prades ;
- Article 2 : L'article 15 des statuts de l'union est modifié comme suit en conséquence ;
- Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Pyrénées Orientales puis :
- affiché dans la commune de Sahorre sur laquelle s'étend le périmètre de l'union, dans les quinze jours qui suivent leur publication, avec annexés les statuts modifiés conformes à la réglementation ;
 - notifié par le président de l'union aux propriétaires concernés et en cas d'indivision à celui ou ceux des co-indivisaires mentionnés sur la documentation cadastrale.
- Article 4 : En cas de contestation, le présent arrêté pourra faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6, rue Pitot CS 99002 – 34063 Montpellier Cedex 02 dans les deux mois à partir de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification à chacun des propriétaires concernés.
- Article 5 : Monsieur le Président de l'Union des Associations Syndicales Autorisées Rotja d'Amunt, Madame le Maire de la commune de Sahorre, Monsieur le Trésorier Principal du Conflent à Prades et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
des Pyrénées-Orientales,

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de
la Mer
et par délégation,
le Chef du Service de l'Eau et des Risques,



Xavier AERTS